

### *Les crédits*

Les collectivités mourront, car il n'y aura plus d'usines de transformation du poisson.

J'estimais à l'époque, et je suis toujours de cet avis, qu'il y avait trop d'étrangers qui venaient pêcher dans nos eaux des espèces qu'on devrait cesser de qualifier de sous-utilisées. Nous devrions être autorisés à prendre tout ce poisson que pêchent les 100 navires-usines étrangers qui viennent dans notre zone de 200 milles, même si cela signifie investir pour se reconverter à l'utilisation du poisson que nous avons, ou pour développer des marchés pour ce poisson.

Le poisson n'est pas couvert par l'Accord de libre-échange. Nous parlons ici du Japon, de Cuba, de l'URSS, de l'Europe de l'Est, de l'Europe de l'Ouest, du monde entier. Nous ne faisons rien. Nous avons perdu un temps précieux à ne rien faire. Nous avons permis aux étrangers de penser qu'ils ont maintenant des droits dans notre zone de 200 milles, ce qui n'est pas le cas. Ils ont peut-être des droits limités, s'ils sont exercés correctement, à l'extérieur de la zone, mais ils ne devraient pas décimer nos stocks biologiques comme ils le font en ce moment.

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):**  
Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de conclure le débat et je crois que ce que nous avons entendu au cours des dernières heures constitue une discussion valable sur une situation tragique pour le Canada, mais plus particulièrement, bien entendu, pour la province la plus orientale de notre pays, c'est-à-dire Terre-Neuve. Cette tragédie touche non seulement le domaine de la pêche à la morue, dont nous parlions principalement ce soir, mais aussi celui de la pêche au saumon. La semaine dernière justement, le ministre et son collègue de Terre-Neuve ont dû prendre des mesures draconiennes et interrompre indéfiniment cette pêche commerciale. En outre, l'interruption ou du moins le ralentissement des activités du projet Hibernia vient amplifier les effets de cette tragédie.

Il semble que, pour Terre-Neuve, toute nouvelle est nécessairement mauvaise en cette phase de son histoire. Il est très opportun que ce débat ait lieu cet après-midi. Je crois qu'au fond de lui-même, chaque député compatit avec Terre-Neuve et partage sa détermination à trouver des moyens pour lancer de nouvelles initiatives visant à résoudre les très graves problèmes auxquels elle doit faire face.

À mon avis le mot «tragédie» n'est pas trop fort pour décrire la situation de la pêche à la morue. La tragédie de la pêche à la morue constitue un problème environnemental mondial d'une très grande importance et elle mérite un appui mondial ainsi qu'une attention mondiale comparables à l'attention qu'on a malheureusement et malencontreusement accordée par exemple à notre bois

d'oeuvre et à nos produits forestiers sur un plan commercial, et sur un large plan environnemental dans le cas de l'Europe.

Je parlerai de ça un peu plus tard lorsque j'aborderai la question d'un programme d'information publique, mais il me semble qu'une des choses que nous devrions faire pour attirer l'attention sur la question de la morue et de la surpêche au-delà de notre zone de 200 milles, serait de lancer en Europe une campagne visant à rallier à notre cause les verts et leur indignation, de façon à ce qu'ils fassent adopter des mesures du même genre que celles qui nous ont été imposées, sur la base d'une perception fautive, en ce qui concerne le bois d'oeuvre.

Il est tristement ironique que l'Europe ait réagi à une image fautive de la gestion des forêts au Canada et qu'elle ait décidé de boycotter nos produits forestiers, mais que nous semblions tout à fait incapables de susciter l'indignation du public et de le faire passer à l'action, action dont nous avons tellement besoin pour mettre fin au pillage de nos pêcheries par des Européens ainsi que pour éviter le désastre qui guette nos pêches et dont nous avons des preuves formelles.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que c'est à la surpêche qu'on doit la disparition des poissons au large de la côte atlantique. Les stocks du Nord-Ouest sont décimés principalement par les flottes de la Communauté européenne qui opèrent en haute mer au-delà de la limite de 200 milles.

Depuis 1986, la surpêche des stocks qui chevauchent la limite dépasse de 400 000 tonnes les contingents internationaux; en 1991, il n'y a eu aucun fléchissement de cette dernière. Et bien que les mouvements migratoires varient d'une espèce à l'autre, un élément est commun aux stocks de morue, de flet et de sébaste qui chevauchent la limite de 200 milles; un bon nombre sortent de la limite de 200 milles et se déplacent pendant une partie de l'année en eau profonde en bordure du plateau continental et c'est là qu'ils sont victimes de la surpêche qui a conduit à l'épuisement des stocks.

Cette situation ne devrait pas se produire. Au contraire, ces stocks qui chevauchent la zone de 200 milles sont censés être capturés conformément aux décisions de conservation et de gestion prises par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. Le Canada, la Communauté européenne, le Japon, l'URSS et la Norvège qui, entre autres, ont signé la convention de l'OPANO en 1978. Cet organisme a été créé pour évaluer scientifiquement les stocks, pour déterminer le total des prises admissibles, pour fixer des quotas aux pays membres et pour établir des mesures d'inspection et de contrôle à l'extérieur de la zone de 200 milles. Cependant, il incombe aux parties contractantes, aux pays membres qui accor-